

FICHE PRATIQUE

INSCRIRE SON ENFANT DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE NORMAND

Vous venez de procéder à l'inscription administrative de votre enfant : il convient à présent de vous rapprocher de l'école de votre secteur. Pour ce faire, prendre contact avec le directeur d'école afin de procéder à l'admission définitive de votre enfant.

<i>Ecole de Bellême</i>	<i>Ecole André Barbet (Le-Theil-sur-Huisne)</i>	<i>Pôle scolaire Igé / Le-Gué-de-la-Chaîne</i>	
20, place de la Liberté 61130 BELLÊME Directeur : M. Samuel COGNEAU 02.33.73.07.98	Avenue des Loges - Le Theil sur Huisne 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Marie MAUFAY-LECONTE 02.37.49.61.96	Le Gué : 37, rue de Mangers Le Gué de de la Chaîne 61130 BELFORET-EN-PERCHE Directeur : M. Jérémy JINJOLET 02.33.83.60.77	
<i>Ecole des Cormiers (St-Germain-de-la-Coudre)</i>	<i>Ecole Jean Moulin (Ceton)</i>	<i>RPI Mâle/La Rouge</i>	<i>Ecole de Saint-Hilaire- sur-Erre</i>
6, rue du Clos 61130 SAINT-GERMAIN- DE-LA-COUDRE Directrice : Mme Christine LA LOUZE 02.33.83.20.10	11, rue Jean Moulin 61260 CETON Directrice : Mme Sophie GAUCHER 02.37.29.72.63	Site Mâle : 1, rue du Lavoir-Mâle - 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Dany LEVEAU 02.37.49.60.92 Site La Rouge : 8, Le Bourg La Rouge - 61260 VAL-AU-PERCHE Directrice : Mme Christine CATTIN 02.37.49.68.61	10, route du Mont Cendrou 61340 SAINT-HILAIRE-SUR- ERRE Directrice : Mme Céline LAMBERT 02.37.53.05.16

Lors de votre rendez-vous avec le directeur d'école, veuillez vous munir des documents suivants :

- Le carnet de vaccinations de l'enfant
- Votre livret de famille

Quelques précisions sur le fonctionnement du Pôle scolaire Igé / Le-Gué-de-la-Chaîne et du RPI Mâle / La Rouge.

Le pôle scolaire Igé/Le-Gué-de-la-Chaîne fonctionne sur 2 sites scolaires. Les élèves sont répartis selon leur niveau sur l'un des sites :

- Site d'Igé : Maternelles - CP - CE1
- Site du Gué : Maternelles - CE2 - CM1 - CM2

Un service de garderie est assuré sur les 2 sites tous les jours.

Le RPI Mâle/La Rouge fonctionne sur 2 sites scolaires. Les élèves sont répartis selon leur niveau sur l'un des sites :

- Site de la Rouge : Maternelles et CP
- Site de Mâle : CE1-CM1-CM2

Un service de garderie est assuré par alternance entre Mâle et La Rouge entre chaque vacances.

Organisation du transport des élèves entre les deux sites (Igé/Le-Gué-de-la-Chaîne et Mâle/La Rouge) :

Un transport des enfants concernés est assuré matin et soir entre les deux sites par des navettes du Conseil départemental.

Les navettes partent des deux sites : les parents déposent leurs enfants sur le site scolaire le plus proche de leur domicile, ceux-ci seront ensuite emmenés sur le site où ils sont scolarisés. Une accompagnatrice est présente lors de chaque trajet.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand propose un accueil périscolaire dans les 9 écoles. L'inscription s'effectue en début d'année scolaire à l'école et un règlement intérieur est alors remis à la famille. La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

LA CANTINE :

La gestion du service de cantine est assurée par les communes. Pour tout renseignement sur les modalités de fonctionnement de ce service, vous pouvez prendre contact avec la mairie concernée :

- ❑ Mairie de BELLÊME : 1, place de la République - ☎ 02.33.85.31.00 - ✉ mairie.belleme@wanadoo.fr
- ❑ Mairie d'IGÉ : 45, route du Mans - ☎ 02.33.83.22.19 - ✉ mairie-ige2@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de BELFORÊT-EN-PERCHE - Le-Gué-de-la-Chaîne : Place Gué - ☎ 02.33.73.01.43 - ✉ commune.gue.de.la.chaine@wanadoo.fr
- ❑ Mairie du THEIL-SUR-HUISNE : Place de la Mairie - ☎ 02.37.49.63.34 - ✉ mairieletheil61@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de MÂLE : 14, place de l'Église - ☎ 02.37.49.66.87 - ✉ mairie.male@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de LA ROUGE : 8, Le Bourg - ☎ 02.37.49.62.86 - ✉ mairie.larouge61@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de SAINT-HILAIRE-SUR-ERRE : 1, route du Mont Cendrou - ☎ 02.37.52.12.42 - ✉ mairiesthilaire@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE : 35, rue de l'Église - ☎ 02.33.83.24.41 - ✉ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr
- ❑ Mairie de CETON : 38, rue de l'Église - ☎ 02.37.29.77.13 - ✉ mairie-de-ceton@wanadoo.fr

LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Un service de transport scolaire est assuré sur le territoire. Pour connaître les lieux desservis, renseignez-vous auprès de la CdC des Collines du Perche Normand, de l'école ou du Conseil Départemental. Pour obtenir un titre de transport, vous pouvez retirer un dossier soit auprès du directeur d'école, soit auprès du Conseil Départemental de l'Orne :

27, boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon
☎ 02.33.81.60.00

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site <http://www.orne.fr/> - Rubrique « Transports scolaires ».